

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du LUNDI 8 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n° 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 30 mars.

LE plan des armées prussiennes & autrichiennes réunies paroitroit être de se porter sur Landau, tandis que le corps qui est à Luxembourg dirigera sa marche sur Montmédi. On se contentera de couper toute communication entre Mayence & l'armée françoise, sans faire le siège de cette place.

Les gazettes de Cologne, de Wetzlar & de Mayence avoient inséré l'extrait d'une prétendue lettre de Coblenz, du 9 mars, suivant laquelle l'électeur de Mayence auroit autorisé le roi de Prusse à ne point ménager cette ville, en cas de siège. Notre gazette assure « que cette assertion est une pure calomnie, inventée dans le dessein criminel de révolter les sujets & les bons bourgeois, auxquels S. A. E. est trop sincèrement attachée pour s'être portée à une pareille démarche, si opposée à son caractère bienfaisant ».

On écrit de Vienne que, suivant les derniers avis recus de Constantinople, la Porte fait équiper une flotte d'observation qui partira dans le courant du mois de mai, pour agir contre les corsaires.

Les régimens de hussards qui occupoient la forteresse de Choczim, ont ordre de marcher sur le Rhin.

L'archiduchesse Christine & son époux, Albert de Saxe, sont partis pour Dresde.

De Trèves, le 19 mars.

Enfin, la destination de l'armée de Hohenlohe est connue; elle se partagera en trois corps, dont l'un, composé de dix bataillons d'infanterie & de six divisions de cavalerie, se réunira aux troupes prussiennes, sous le commandement du général Kalkreuth, pénétrera dans le Honfdruck, pour aller assiéger Mayence. Le second corps, commandé par le prince de Hohenlohe, est destiné à l'attaque de Namur. Le troisième, commandé par le général Erbach, couvrira le pays de Luxembourg, & aura son quartier à Arlow.

Rudolshain, le 28 mars.

Bingen est au pouvoir des Prussiens. Hier, à midi, il y eut un combat très-vif auprès de Stromberg, dans lequel les François perdirent beaucoup d'hommes & leurs canons: les Prussiens s'étoient avancés sur la Nahé, pour attaquer Bingen; la canonnade fut très-vive & dura jusqu'au soir. Aujourd'hui, à trois heures, la canonnade a recommencé;

les François ne se sont défendus qu'avec deux canons. A cinq heures & demie, ils se sont retirés vers la ville, où la cavalerie prussienne les a poursuivis, & d'où elle les a chassés. On a fait un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouve le général Nerwinger. Les Prussiens viennent aussi de s'emparer de Creutinach. On a trouvé à Bingen des vivres & des munitions que les François n'ont pas eu le tems d'emporter.

ARMÉES ÉTRANGÈRES.

(Suite de l'extrait des papiers étrangers).

Extrait d'une lettre du quartier-général du prince de Saxe-Cobourg, datée de Landen, entre Saint-Thron & Tirlemont, le 18 mars.

Avant-hier le canon ronfla pendant toute la journée, & l'avant-garde de notre armée se retira de Tirlemont où elle étoit entrée la veille. Les deux armées restèrent en présence jusqu'au soir. Hier il ne se fit aucun mouvement; mais aujourd'hui l'ennemi s'est avancé pour attaquer nos deux ailes: la gauche, qui s'appuyoit sur le village de Neerwinden, & qui étoit commandée par le général comte de Clairfayt, a essuyé, jusqu'à trois fois, une attaque des plus vives; cependant elle a soutenu son poste sans même abandonner le village où l'ennemi étoit déjà entré. Pendant ce temps, le lieutenant-général prince de Wurtemberg, qui conduisoit notre aile droite, a culbuté la gauche de l'ennemi, & lui a enlevé 11 canons. La perte des François doit être des plus considérables, puisque nous comptons plus de 1,000 tués de notre côté.

Le canon ronfle encore, & nous apprenons, en ce moment, qu'on se bat à l'arme blanche; ainsi le carnage durera fort avant dans la nuit. Il est très-certain que dès demain il y aura une seconde bataille. L'ennemi s'est défendu en désespéré; nos troupes en général ont fait des prodiges de valeur. L'ennemi est supérieur en nombre. Les lignes des deux armées sont fort étendues; elles étoient d'abord séparées par un petit ruisseau. Au moment où je trace ces lignes, l'ennemi défend encore son premier poste & occupe Tirlemont.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait de la feuille de Lille, du 4 avril.

La journée d'hier a été très-tranquille; il se forme un

camp dans la plaine du fauxbourg de la Magdelaine; on dit qu'il y en aura un autre sur la montagne de Cassel, entre Bergues & Bailleul. Depuis deux jours Dumouriez est invincible; on ignore le lieu de sa retraite; on le soupçonne passé sur le territoire ennemi. Fasse le ciel que cet homme ne devienne un nouveau Coriolan! Les garnisons de Valenciennes, Douai, Cambrai, Dunkerque, Aire, Saint-Omer, &c., sont considérablement augmentées par les débris de l'armée du Nord. Celle de Lille, qui est très-nombreuse & qui partage les sentimens du civisme le plus pur avec tous les braves habitans.

De Paris, le 8 avril.

Le tribunal révolutionnaire a tenu avant-hier sa première séance, & a condamné le nommé *Guillot-Dumoulun*, ci-devant noble poitevin, à avoir la tête tranchée sur la place de la Révolution, comme convaincu d'avoir émigré & d'entretenir des liaisons avec les ennemis de l'état.

Mandart, ingénieur, vient de partir pour aller mettre dans l'état le plus redoutable le fort de l'île d'Aix, qui sert de défense à la rade de Rochefort. Le général Montalembert avait construit ce fort dans le cours de la guerre qui assura l'indépendance des colonies américaines. On a senti qu'il faut défendre la rade de Rochefort par les moyens les plus puissans.

Les soldats françois, faits prisonniers de guerre, confervent dans les fers l'amour de la liberté: trois cents d'entr'eux enfermés dans le college des Jésuites de Cologne, ont élevé au milieu de leur prison un arbre de la liberté, & jour & nuit ils dansent la Carmagnole autour de cet arbre chéri.

COMMUNE DE PARIS.

Du 6 avril.

Un projet d'arrêté sur la délivrance des passe-ports a donné matière à une discussion très-longue. Au milieu de mille propositions qui se croisoient, le conseil-général a arrêté, 1°. que les citoyens, qui desireroient sortir de l'enceinte de Paris, seroient tenus de justifier d'un *laissez-passer* du comité de leur section; 2°. qu'il sera écrit aux municipalités environnantes, pour les prévenir que le *laissez-passer* n'est valable que pour l'intérieur du département de Paris.

L'ordre militaire du jour étoit ainsi conçu:

« Il a été décrété une armée de 40,200 hommes pour le Nord. Le projet que le commandant-général a proposé paroît être goûté; il sera adopté probablement. Il est conçu par lui sur ses observations, d'après nos besoins & nos mœurs; il lui manque cependant la correction & l'approbation des citoyens. Les 40,200 hommes seront pris dans 31 départemens voisins de celui où est l'armée; savoir, 30 en fourniront 1000 chacun, & Paris 10,200, composés ainsi qu'il suit: Rozanthal à cheval, 700 hommes; *idem* à pied, 800. — Lamothe à cheval, 700. — Troisième division de l'Ecole Militaire, actuellement à Péronne, 700. — Gendarmerie d'hemar & de Prévôt, 200. — Gendarmerie à pied, formée à Paris, 600. — Recrues à Paris, à pied, 1700. — Sections de Paris, à pied, 4,800. — Total général, tant à pied qu'à cheval, 10,200. — Si mon projet est adopté, les citoyens serviront pendant un mois juste, sans une heure de retard. Les 31 & 15 de chaque mois, moitié des citoyens sera relevée par une pareille quantité de chaque section; il n'y aura qu'une première moitié qui, pour la première fois, aura six semaines à faire, pour que l'armée ne change que par moitié. Les officiers & sous-officiers ne changeront point: tous ceux qui, après avoir fait un mois comme soldats, voudront continuer cette carrière,

seront inscrits pour concourir aux places d'officiers, suivant leurs talens & leur civisme, & après examen subi. Aucun officier ne sera placé sans avoir subi cet examen public, afin que les citoyens sachent par qui ils seront commandés. Ceux qui seroient à passer, seront tenus de se faire instruire avant d'aller à l'armée; ou punis d'un mois de prison, au cas d'instruction qui seroit établie. La paie seroit celle de la garde nationale; on ne seroit fourni que de souliers, & on n'auroit point d'uniforme ».

Prison de l'Abbaye, 6 avril. Il est entré depuis hier 5 prisonniers; savoir, Boyer, porteur d'eau, accusé de propos séditieux, & arrêté par ordre du comité de sûreté générale de la convention nationale; Anne-Hyacinthe Vaujours, prévenu de violence, & de tenir au parti du ci-devant roi, arrêté par ordre de l'administration de police; Joseph Thuringe Rhis, prévenu d'être l'espion de Dumouriez, & son complice, arrêté par ordre du comité de sûreté générale; Codran, ci-devant maire de Cambrai & aide-de-camp de Dumouriez, arrêté par ordre du comité de sûreté générale; Lemaire, traître forier du citoyen Egalité, arrêté par ordre du ministre de la justice. Total des prisonniers, tant militaires que civils, 37.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Delmas).

Séance permanente du samedi 6 avril, au soir.

Après l'appel nominal pour la nomination des membres de salut public, on a fait lecture des dépêches apportées de Valenciennes par un courrier extraordinaire; ce sont des lettres des commissaires Lequinio, Charles, Cochon & Bellegarde.

De Valenciennes, le 5 avril, à trois heures après-midi.

« Nous sommes fort inquiets sur les courriers que nous vous avons envoyés; nous ignorons s'ils vous sont parvenus; le style de cette lettre ne sera pas plus en ordre que celui de notre précédente. Chaque minute nous amène quelques compagnies ou quelques bataillons; mais ce tyran exercé sur l'armée un despotisme tellement séduisant, qu'il retient les autres par cet attachement qu'inspire un chef qui a l'art de tromper ses soldats.

« Il a auprès de lui une presse pour imprimer ses proclamations qu'il publie chaque jour; il a poussé la noirceur jusqu'à publier de faux décrets de la convention, pour mieux tromper le soldat; il a pris tous les moyens pour empêcher que nos proclamations soient connues dans son camp; mais il éprouve le sort des tyrans: malgré sa surveillance, nous en glissons toujours quelques exemplaires.

« Il vient de faire une sottise dont nous profiterons; il s'est fait entourer d'une garde de dragons de Cobourg. On nous annonce qu'il vient de faire cerner les bataillons de volontaires par de la cavalerie. En ce moment le parc d'artillerie de Saint-Amand, composé de 80 pièces de canons, vient de nous arriver: le trésor arrivoit aussi; mais Dumouriez, instruit à temps, a fait marcher pour l'arrêter un régiment de cavalerie; & comme l'escorte n'étoit pas assez forte, ce régiment a enlevé. Heureusement on nous annonce que trois bataillons nous arrivent, & les preneurs vont se trouver entre deux feux, & nous espérons le posséder dans peu d'heures.

« Nous apprenons que Dumouriez va se mettre à la tête de 30 mille Autrichiens & des troupes sur lesquelles il compte, & qu'il va marcher sur Paris. Les uns disent qu'il a dessein d'attaquer d'abord Valenciennes; les autres assurent que c'est Lille: s'il marche sur Valenciennes, nous le verrons. Songez

à nous, au nom du salut public; envoyez-nous des fonds & des effets de campement.

» D'après les deux lettres que nous avons envoyées aux généraux Valence & Egalité, ils ne peuvent alléguer aucune excuse. Ces deux généraux sont les compagnons habituels de Dumouriez. Nous leur avons adressé nos lettres par un domestique d'Egalité, qui étoit arrivé ici avec trois chevaux, pour faire quelques provisions.

» A l'instant, six heures, on nous annonce qu'une grande partie du camp de Maulde revient sous les étendards de la liberté. La patrie est sauvée encore une fois ».

Valenciennes, 5 avril, à 8 heures du soir.

« La patrie est sauvée, tout le camp de Maulde se débände, & presque tout arrive; il faut espérer que Dumouriez sera demain général en chef d'une armée composée de deux à trois douzaines d'officiers français, sans soldats ni canons, car tout le reste revient. La première entrée étoit de 80 pièces de canons, 500 voitures, 700 canoniers. Le citoyen Songis, lieutenant-colonel d'artillerie, sous-chef du parc, qui conduisoit cette portion, nous a paru être un franc patriote ».

Huit heures & demie. — « On nous annonce le trésor en question repris. L'artillerie légère est rentrée. A mesure qu'il nous arrive du monde, nous sentons le besoin de fonds & d'effets de campement, une partie des bataillons ayant laissé leurs effets. Maintenant que tout est passé, nous pouvons vous dire que Dumouriez avoit donné l'ordre de nous faire arrêter. Sans l'honnêteté du général Ferrand, cet ordre auroit été exécuté. Nous l'avons lu dans une lettre trouvée sur un cheval de Dumouriez.

» Nos collègues les commissaires & le ministre Beurnonville ont été transférés de Tournay à Mons, & de Mons à Maëstricht. Nous vous donnerons de leurs nouvelles aussi souvent qu'il nous en parviendra. Le malheureux Beurnonville, en faisant résistance, a reçu quelques coups de sabre ».

A neuf heures du soir, vive la république! — Dumouriez, Valence, Egalité, les deux Thouvenot, quelques officiers, le commissaire-ordonnateur Solival & la plupart des hussards de Berchini, sont passés à l'ennemi; le reste est à nous. Le général Diekmann nous donne cette assurance. Voici la pièce finie, il ne nous reste qu'à mettre de l'ordre & de la vigilance dans cette armée, & le général Dampierre que nous avons nommé commandant en chef provisoire, nous est d'un grand secours.

» On nous annonce que l'ennemi marche sur Condé; mais ce n'est pas bien certain. La seule inquiétude qui nous reste, est celle qui nous agite sur le sort de nos collègues & de Beurnonville ».

A ces deux lettres est jointe une note ainsi conçue :

« Dumouriez est venu au camp vers les dix heures, accompagné de six lieutenants-colonels & de plusieurs dragons de la Tour, & a dit qu'il falloit que l'armée le suivit, que la convention l'avoit laissé sans pain, sans équipemens; que la France étoit dans l'anarchie, qu'il lui falloit un roi, qu'il fauroit bien lui seul faire la paix.

» Aussi-tôt qu'il fut parti, je détrompai les soldats, & aussi-tôt les deux bataillons de Paris commencent à s'emparer de l'artillerie, & à se mettre en marche pour quitter le camp: les volontaires les suivirent, & la troupe de ligne n'a pas tardé à imiter cet exemple. J'ai pris sur moi de donner des ordres aux 50^e. & 53^e. régimens, quoiqu'ils ne fussent pas dans ma division. » *Signé, l'aide-de-camp BECQUET.*

La lecture de ces heureuses nouvelles a été interrompue par les plus vifs applaudissemens. Sur la motion de Lacroix, les dépêches ont été renvoyées au ministre de la guerre,

pour qu'il prenne de promptes mesures pour les places en état de défense, & envoie des effets de campement. Elles seront aussi imprimées & envoyées dans les départemens par des courriers extraordinaires.

Carrier fait la motion de mettre en état d'arrestation Philippe Egalité & Bruler-Sillery, beau-père de Valence.

Marat prend la parole: « Nous voici arrivés, dit-il, au moment où la convention nationale peut se couvrir d'une gloire immortelle, en déployant ce caractère énergique digne d'un peuple républicain. Emparez-vous de cent mille parens d'émigrés, prenez-les pour otages, & déclarez aux tyrans de la Prusse & de l'Autriche que si vos commissaires effluent quelques mauvais traitemens, toutes ces têtes vous vengeront de cet attentat. Quant aux députés Sillery & Egalité, sur lesquels il ne plane encore aucuns soupçons fondés, je ne propose aucune mesure contre eux ».

Fouffrède combat la seconde partie de la proposition de Marat, relative à Egalité; il fait remarquer combien les Bourbons peuvent être dangereux pour la liberté. Il demande que tous les membres de cette famille soient mis en état d'arrestation, pour servir d'otages à la république.

Cette proposition est décrétée à l'unanimité. On fait ensuite la motion de les transférer à Marseille: un autre veut qu'ils soient gardés à Paris. L'assemblée décide que ce ne sera pas à Paris, & charge le comité de sûreté générale de déterminer le lieu où ils seront détenus.

Sillery, après avoir épanché sa douleur, demande lui-même d'être mis en état d'arrestation, & à être jugé, mais après un sévère examen de sa conduite dans le cours de la révolution. Il ajoute qu'il n'a pas eu de grandes correspondances avec son gendre Valence.

Charlier remarque que Sillery, comme représentant, ne peut pas provoquer son arrestation, & porter ainsi atteinte à la représentation nationale. L'assemblée passe à l'ordre du jour. Sillery continuera d'être gardé à vue.

» Séance suspendue à minuit.

Séance du dimanche 7 avril, au matin.

La séance a été reprise à dix heures & demie. Un secrétaire fait lecture de la correspondance. — Le ministre de la justice écrit que le feu prit hier dans un de ses bureaux où sont les procédures qui doivent être renvoyées au tribunal extraordinaire. Heureusement qu'il n'a pas fait de progrès, & qu'il n'a consumé que quelques pièces de peu d'importance: quoique cet accident ne paroisse être que l'effet du hasard, le chef de ce bureau, le citoyen Lerouge, est gardé à vue par un gendarme.

Le comité de sûreté générale a fait mettre les scellés sur les papiers de Roland. Cet ex-ministre écrit pour demander que la convention veuille bien nommer des commissaires pour lever ces scellés; il la prie aussi instamment d'accélérer l'apurement de ses comptes, afin qu'il lui soit permis de retourner dans sa patrie, respirer son air natal. L'assemblée décide qu'il sera nommé deux commissaires dans le sein de la convention, pour lever les scellés, & elle les autorise à se faire assister par des commissaires de la section où réside Roland.

La commune de Marseille adresse plusieurs questions qu'elle croit important de faire aux ministres, sur la conduite qu'ils ont tenue depuis qu'ils sont en place.

Pourquoi, est-il dit dans la lettre de la commune de Marseille, le ministre de la marine a-t-il, dans un tems orageux, ordonné une expédition sur la Sardaigne, qui devoit nécessairement ne pas réussir, & faire périr beaucoup de monde? Pourquoi maintient-il en place des hommes qui n'ont pas la confiance du peuple? Pourquoi s'est-il environné d'un grand homme, connu par son incivisme, &c. ? Pourquoi ne tient-il

pas sur la Méditerranée des frégates en croisière pour protéger notre commerce ? Pourquoi l'as-tu dans notre port des ouvriers qui ne travaillent pas, quoiqu'ils soient payés ?

Pourquoi le ministre des affaires étrangères éloigne-t-il de Constantinople le citoyen Sermonville, qui auroit déjà réparé les maux qu'a fait le traître Gouffier ? Pourquoi le ministre de la guerre ne révoque-t-il pas la démission de ses précédentes ? Pourquoi nos plates frontières du nord sont-elles sans défenses ? Pourquoi nos côtes ne sont-elles pas gardées ?

L'assemblée renvoie cette lettre à son comité de défense générale.

Guitton-Morveau donne communication d'une lettre qui a été adressée à ce comité par le général Cuffine, actuellement à Landau ; elle est datée du 3 du courant. Cuffine écrit qu'il vient de mettre en état de réquisition les gardes nationales du département du Rhin, pour pourvoir à la défense des frontières, & à l'évacuation des magasins de l'Alsace ; car il a à faire actuellement à 80 mille hommes, tandis que 52 mille vont attaquer Mayence.

C'est là le résultat de l'ignorance ou des mauvais principes de Beurnonville, & Cuffine pense qu'on a fait tout ce qu'il falloit faire pour qu'il essayât l'échec le plus rude. On a dégainé les ravers des Vosges sans l'en prévenir, & on n'a pas senti, « ou plutôt, dit-il, on a trop senti que, dans ma position, non-seulement je protégéois les départemens, mais même j'empêchois l'ennemi d'oser faire la moindre tentative, & j'assurois les moyens de reprendre la Belgique.

» Cette conduite me décide à vous prévenir que je ne correspondrai plus avec le ministre ; je vous prie de lui communiquer mes lettres. J'ai en opposition une cavalerie formidable & 50 escadrons de hussards, & je n'ai, pour opposer à ces troupes légères, que huit à dix escadrons de chasseurs à cheval ; journellement le ministre donne des ordres pour retirer de la cavalerie, & la faire passer dans l'armée de la Moselle, qui est dans l'inaction.

» Despres-Craffier a été obligé de suspendre plusieurs de ces ordres ; il m'est impossible de rester en place ; je persiste à donner ma démission ; je préfère la mort comme soldat, à la honte & aux remords comme général. Cuffine se plaint aussi du mode actuel d'élection des généraux ; ce mode lui paroit détruire la discipline, qui fait la force des armées.

Hauffmann, regardant la trahison de Beurnonville comme évidente, demande que Cuffine & l'état-major de l'armée de la Moselle soient tenus de faire connoître leur correspondance avec ce ministre. — Cambon observe que les commissaires de l'armée du Rhin sont bloqués dans Mayence, qu'ils ne rendront qu'à bonne enseigne ; il propose d'en envoyer de nouveaux. Décreté.

Après quelques débats, l'assemblée charge son comité de salut public, de lui faire un rapport sur l'avantage du mode actuel d'élection des officiers, & pour savoir s'il est utile de le révoquer.

On demande que les commissaires qui ont été en mission auprès des armées, soient appelés au comité ; mais l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Thuriot fixe l'attention de l'assemblée sur 15 volontaires qui se sont séparés du traître Dumouriez : « Il est important, dit-il, de conserver ces 20 mille hommes qui se débâtent & se retirent dans leurs départemens ». L'assemblée décide qu'elle entendra un rapport à ce sujet.

Le président proclame les noms des membres qui doivent composer le comité de salut public. Sur la motion de Bréard,

L'assemblée décide que ces membres se réuniront sur-le-champ dans la salle où s'assembloit le comité de défense générale, aux Tuileries ; & qu'ils se concerteront sur les mesures de salut public, à prendre dans les circonstances actuelles.

Le ministre de la justice croit qu'en vertu du décret rendu cette nuit, le citoyen Philippe Egalité a été mis en état d'arrestation, & conduit à la mairie pour constater l'identité de la personne : mais, comme le citoyen Egalité dit qu'en sa qualité de représentant du peuple, le décret ne peut le concerner, le ministre a cru devoir, par respect pour la représentation nationale, attendre la décision de la convention.

A la lettre du ministre est joint le procès-verbal de comparaison de Philippe Egalité à la mairie. Ce procès-verbal contient sa déclaration ; il a requis le maire de suspendre le mandat d'arrêt jusqu'à ce qu'il en ait été révisé à la convention, sans que sa comparaison puisse porter atteinte à la représentation nationale.

On lit aussi une lettre de Philippe Egalité, datée du 7 avril à la mairie. « Citoyens, mes collègues, écrit-il, ce matin à huit heures, s'est présentée chez moi un citoyen se disant officier de paix. Il m'a présenté un réquisitoire, signé Paché, & je me suis rendu à la mairie pour conférer avec les administrateurs du peuple. Je ne desiré rien que de voir ma conduite mise au grand jour, & j'en aurois pas hérité un seul instant à me mettre sous le coup de la loi, si je n'avois craint de laisser porter atteinte aux prérogatives de représentant du peuple ».

L'assemblée passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'elle a entendu comprendre, dans son décret, le citoyen Philippe Egalité.

Cambon prévient la convention que le comité des finances s'occupe d'un projet de décret pour prohiber la vente du numéraire, & faire reconnoître les assignats comme seule monnaie courante dans toute l'étendue de la république. On demande que le principe soit décrété ; mais Cambon observe qu'il a des développemens à donner à la convention, & il demande la parole pour demain. L'assemblée décrète que Cambon sera entendu dans la séance de demain.

On ordonne l'arrestation des adjoints des ministres de la guerre & de la marine.

On charge le conseil exécutif de faire rejoindre les volontaires éloignés de leurs corps, & de faire mettre en liberté ceux qui sont détenus. — Les prévenus de rébellion seront conduits dans les chefs-lieux de départemens, jugés par les tribunaux criminels, & les jugemens seront exécutés dans les 24 heures.

Les commissaires de la convention dans le département du Morbihan, écrivent qu'ils manquent d'hommes, d'armes, de vivres & d'argent. Renvoyé au comité de salut public.

Une dépêche du général de division Dubouquet, datée de Saint-Gaudens, le 1^{er} avril, annonce que le premier acte d'hostilité contre les Espagnols a été un succès. Le 31 mars, le général de brigade Sahuguet a pénétré sur deux colonnes dans la vallée d'Aran, s'en est emparé, a fait 80 prisonniers, & enlevé 60 fusils & 600 cartouches à balle : nous n'avons eu que quatre chasseurs tués & quatre blessés. — Aplaudissemens.

Le citoyen Jean-de-Bry écrit que sa santé ne lui permet pas de remplir une place dans le comité de salut public. On procède à l'appel nominal pour lui donner un successeur ; les suffrages se font réunis en faveur de Robert-Lindet.

Séance suspendue à quatre heures.